

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/79

18 mai 1998

(98-2077)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: français

TCHAD

Déclaration distribuée par S.E. M. Djitaingar Djibangar,
Ministre du développement industriel, commercial et artisanal

Permettez-moi, avant de prononcer mon propos, de vous adresser au nom de la délégation tchadienne, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la Conférence.

Je tiens également à exprimer notre profonde gratitude au gouvernement et au peuple suisses pour leur accueil combien cordial.

Au cours des deux (2) années écoulées, notre Organisation s'est efforcée avec méthode et détermination à mettre en pratique la Déclaration ministérielle de Singapour visant à la libéralisation accrue des échanges.

Parallèlement à cette mission, elle a entrepris des démarches auprès des différents partenaires en développement en vue de favoriser une approche intégrée pour aider les pays en développement et les pays les moins développés en particulier à accroître leurs possibilités d'échanges commerciaux. A cet égard, la Réunion de haut niveau tenue ici à Genève les 27 et 28 octobre 1997 constitue une des manifestations concrètes du Plan d'action global et intégré de l

de plus l'occasion pour adresser ses sincères remerciements aux organisateurs de cette rencontre qui ont arrêté des mesures positives touchant aussi bien la formation et la mise en valeur des ressources humaines que le renforcement des capacités institutionnelles de PMA.

L'importance de cette deuxième Conférence n'échappe à personne

des autres partenaires en développement en vue de mettre au point des programmes de renforcement des capacités d'offres de ces Etats Membres.

Beaucoup de PMA rencontrent d'énormes difficultés pour adapter leur législation aux Accords de l'OMC. Ils souhaitent ardemment que ces contraintes soient évoquées lors de l'examen des nouvelles obligations qui pourraient découler des nouvelles questions.

Mais d'ores et déjà, ils saluent l'initiative prise par l'OMC d'organiser dans les mois à venir des séminaires sur la préparation des notifications. Le Tchad émet le voeu que l'assistance technique soit renforcée dans le domaine de la formation et des services de consultations.

Dans les domaines aussi variés que les pratiques commerciales et la concurrence des économies africaines, l'intégration régionale en Afrique, l'investissement et la concurrence, les procédures des marchés publics et l'Accord sur l'investissement multilatéral, il y a un certain nombre de propositions et recommandations bien établies par le Groupe ACP, avec le concours du Secrétariat de l'OMC, qu'il conviendrait d'examiner avec une plus grande attention. Ces propositions et recommandations répondent à la fois au souci de l'équilibre à assurer entre les intérêts en jeu et à une volonté de justice car la prospérité du monde en développement entraînera celle des pays industrialisés.

A propos de l'Accord sur l'investissement multilatéral (AMI), le Tchad, à l'instar des autres (et) Tj ET BT 1 0 pays africains, tout en saluant cette initiative de l'OCDE, invite le Secrétariat de l'OMC à approfondir ses études dans ce ch234 499.44 Tm/F17 11 Tf7.84 577.2 Tm/F17 11 o2 0 1 403.44 499.44 Tm/F1F17 11 Tf(appro